

Orchestre de Besançon - Participation au Festival de Musique et au Concours Inter- national de Jeunes Chefs 1999 - Encaissement et réaffectation de recettes

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Festival de Musique de Besançon - Franche-Comté a sollicité cette année la participation de l'Orchestre de Besançon, d'une part pour réaliser le concert d'ouverture du Festival proprement dit, d'autre part pour assurer les épreuves des huitièmes de finale et les épreuves d'opéra du concours international de jeunes chefs d'orchestre.

Le concert d'ouverture a eu lieu le 17 septembre 1999 dans la salle de Micropolis ; ce fut une manifestation exceptionnelle qui a associé 11 jeunes solistes des pays de l'Union Economique et Monétaire et a servir de cadre à l'inauguration de cette salle.

Les modalités de participation de l'Orchestre de Besançon pour l'une et l'autre prestations font l'objet de deux contrats conclus entre la Ville de Besançon et le Festival de Musique.

Ils précisent notamment la contribution financière du Festival :

A) Concert : le coût total de l'Orchestre de Besançon (hors chef d'orchestre et hors solistes) s'élève à 300 000 F ; la contribution du Festival sera de 100 000 F.

B) Epreuves du concours de jeunes chefs d'orchestre : le coût total de la prestation de l'Orchestre de Besançon s'élève à 140 000 F ; la contribution financière du Festival sera de 70 000 F.

Il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser la participation totale du Festival, soit 170 000 F, en recettes sur le chapitre 92.311 article 70878 - code service 41027 et de la réaffecter en dépenses au même chapitre article 64131 - code service 41027.

«**M. LE MAIRE :** Je crois qu'il est intéressant de souligner que cette année notre orchestre municipal a participé très largement au Festival et sans doute à sa réussite».

Sur avis favorables des Commissions Action Culturelle et Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.